



Stage initial TIV

CODEP 70

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Licence FFESSM à jour.
- Être âgé de 18 ans minimum.
- Faire acte de candidature auprès de votre président de Club.
- Être présenté par le président de votre Club qui attestera des qualités techniques et de l'aptitude à exercer la fonction de TIV.

Lien attestation Président de Club :

https://1drv.ms/w/c/23416500b936a9a2/Ef-VLtbaHNpPglqcaVAq8tcBevf4UdYQgszrFc3qsS_3jq

LIEU ET DATE

Samedi 31 Janvier 2026 et dimanche 1 Février 2026 – 9h00 à 12h00 et 13h30 à 17h30.

Local Club Vesoul Plongée Subaquatique (V.P.S.)

Piscine des canetons 70000 Vesoul

ENCADREMENT

Jean-François Deltenre (Formateur délégué)

Cyril Mischler (Formateur adjoint)

Claude Monnin (Formateur Adjoint)

REPAS

Les repas seront pris en commun au restaurant « Crescendo » à Pusey.

Le coût des repas reste à votre charge.

Effectif : maxi 15 personnes

Date limite inscription : 20 Janvier 2026

FICHE INSCRIPTION TIV initial 03/2025

A renvoyer par mail: cyril.mischler@icloud.com ;
martinejeanfrancois70@gmail.com

Nom: **Prénom :**

Adresse:.....

.....

Tel :.....

Adresse e-mail :.....

Club:.....

Licence FFESSM :.....

Niveau technique :.....

NB: la participation aux frais de formation théorique est de 45 € et la carte fédérale est de 16 euros.

Le CODEP prend en charge le coût de formation Théorique pour les plongeurs relevant du 70.

Règlement pour les 2 journées théoriques avant la 1^o séance
par virement au CODEP 70 :

IBAN : FR76 1080 7000 2622 0192 3926 241